

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 10

Référence : E-10 (Énergir), Séance de travail tenue à la Régie le 13 juin 2019.

Demande : Expliquer la prise en compte des coûts d'entretien préventif et correctif associés aux investissements en renforcement au Plan de développement.

Réponse :

Dans le cadre de la cause tarifaire, Énergir fait une prévision globale des mètres linéaires de conduites qu'elle prévoit déployer au cours d'une année. Cette prévision tient compte de l'ensemble des marchés et du renforcement. Les mètres linéaires prévus sont seulement alloués aux marchés de la nouvelle construction Résidentiel et CII, Énergir n'étant pas en mesure de distinguer, lors de l'élaboration du dossier tarifaire, la longueur des interventions de renforcement. Ainsi, les coûts d'entretien préventif et correctif associés aux investissements en conduites de renforcement au Plan de développement de la cause tarifaire sont pris en compte dans la prévision des mètres linéaires de conduites des marchés de la nouvelle construction Résidentiel et CII.

Les mètres linéaires de conduites de renforcement seront identifiés séparément dans les suivis prévus au rapport annuel. Les coûts d'entretien préventif et correctif associés aux conduites de renforcement sont également pris en compte lors de l'évaluation de la rentabilité de ces projets.

Sur la base des données présentées au dossier (B-0262, Gaz Métro-9, Document 4, réponse à la question 2.1, annexe Q-2.1), les coûts d'entretien préventif et correctif associés à l'ensemble des investissements en conduites de renforcement se situeraient à environ 1 615 \$ par année, en moyenne.